

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 007-200039808-20231212-2023\_12\_023-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 12 décembre 2023**  
Convocation du 05 décembre 2023

**N° 2023\_12\_023**

**Objet : Mandat au SICTOBA dans le cadre du contrat de prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (REP)**

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude AGERON à Luc PICHON, Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) une nouvelle REP (Responsabilité Elargie du Producteur) a été mise en place pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) qui sont reçus sur les déchetteries.

Dans le contrat, il est demandé aux communautés de communes adhérentes au SICTOBA, qui a en charge la gestion des déchetteries sur son territoire, de lui donner mandat pour contractualiser avec les éco-organismes qui ont obtenu l'agrément.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Autorise** le Président à donner mandat au SICTOBA dans le cadre de la signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, VALDELIA, ECOMAISON et ECOMINERO qui prendra fin au 31 décembre 2027.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de Séance

Maurice CHARBONNIER

